Mairie de Bacqueville-en-Caux

Canton de Luneray

ARRONDISSEMENT de DIEPPE
SEINE-MARITIME

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté n °155 - 2026 du 19.10.2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de Bacqueville-en-Caux,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants et L.2213-1 et suivants ;
Vu le Code de la route, notamment les dispositions relatives à la circulation des véhicules et à la signalisation routière ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Considérant qu'il convient de faciliter le déménagement de Monsieur Prévost, prévu le samedi 24 octobre 2026, rue du Bouloir ;
Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser exceptionnellement la circulation à contresens sur cette voie afin de permettre le bon déroulement du déménagement, dans des conditions de sécurité satisfaisantes ;

ARRÊTE :

Article 1 :
À titre exceptionnel, Monsieur Prévost est autorisé à emprunter la rue du Bouloir à contresens, dans le cadre de son déménagement prévu le samedi 24 octobre 2026.

Article 2 :
Cette autorisation est valable uniquement le samedi 24 octobre 2026, de 9 heures à 17 heures.
Elle est strictement limitée aux besoins du déménagement et devra être exercée dans le respect des règles de sécurité et de la signalisation mise en place.

Article 3 :
Le bénéficiaire devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité des piétons et des autres usagers de la voie publique et éviter toute gêne à la circulation.

Article 4 :
La présente autorisation est temporaire et ne dispense pas le bénéficiaire du respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à la circulation et à la sécurité routière.

Article 5 :
Monsieur le Maire de Bacqueville-en-Caux, les services municipaux et les forces de l'ordre compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 19.10.2026

Jean-Marie ADAM
Maire

